

LA NIDIFICATION DE L'AVOCETTE *Recurvirostra avosetta* EN 1991 AU PARC ORNITHOLOGIQUE DU MARQUENTERRE

par Philippe CARRUETTE, Serge ATINAULT et Patrick BERRY

HISTORIQUE

Jusqu'en 1975, l'Avocette *Recurvirostra avosetta* n'est observée que lors des deux migrations, avec quelques individus en estivage ou en hivernage. C'est à cette date que les 12 premiers couples nichent sur le Parc Ornithologique récemment créé (1973). Les effectifs ne firent ensuite qu'augmenter pour atteindre un maximum de 108 couples en 1983 (SUEUR et COMMECY, 1990). Le nombre de couples nicheurs chuta ensuite régulièrement notamment avec les mauvaises conditions atmosphériques des années 1987, 89 et 90 avec bien peu de poussins nés sur le site. Lors des années plus favorables, la remontée des effectifs fut ensuite freinée par la prédation du Goéland argenté *Larus argentatus* sur les poussins.

LA NIDIFICATION EN 1991

Elle fut suivie quotidiennement : comptages des Avocettes et de leurs nids indiqués sur un plan, comportements et réactions à d'éventuelles perturbations notées, niveaux d'eau et conditions climatiques relevés.

Installation des couples

Le 15 février, plusieurs aménagements importants sont effectués : labourage de 3 îlots au poste A, création de deux îlots en graviers au poste E intérieur puis façonnage et labourage de 10 îlots au poste E extérieur.

Les premiers individus arrivent très tôt sur le site de nidification avec 2 oiseaux le 25 février. Dès début mars (10 individus le 11), plusieurs couples occupent des îlots et creusent des cuvettes.

Les aménagements s'avèrent très favorables puisque les Avocettes s'installent en priorité aux postes A et E. Le poste E extérieur, suite au développement de la végétation, est occupé par environ 300 couples de Mouettes rieuses *Larus ridibundus*. Deux couples d'Avocettes tentent de s'installer au poste D sur une vaste presqu'île venant d'être labourée sur les berges par un groupe de Sangliers *Sus scrofa*. Favorable au niveau de la morphologie du terrain, elle est vite abandonnée du fait du dérangement car utilisée comme reposoir de marée haute par des centaines de Laro-limicoles.

Déroulement de la nidification

Les premiers accouplements ont lieu le 13 mars (25 mars en 1990, 28 mars en 85 et 89, 30 mars en 88) avec 19 individus présents. Les effectifs vont ensuite augmenter : 78 oiseaux le 24 mars et maximum de 87 le 29. Ensuite en avril-mai, le nombre d'individus correspond aux nicheurs (78 individus les 8 et 19 avril, 66 le 18 mai) sachant que des oiseaux vont toujours se

nourrir en baie de Somme. Cela suppose une quasi-absence de stationnement d'oiseaux de passage en direction de l'Europe du Nord-Ouest. Il faut rappeler que 1990 fut une année déplorable pour la nidification de l'Avocette en Europe. Le premier nid avec un adulte couvant est noté le 17 avril au poste A (un autre en construction) où la colonie va se fixer sur deux des trois îlots labourés. 15 couples et 7 nids sont notés le 19 avril, 15 nids le 26, 21 le 3 mai, 27 le 4, 29 le 5, 34 le 6, 35 le 7 avec 4 nids en construction ou supposés occupés (voir schémas). Sur les 35 nids, 32 sont regroupés le long des berges d'un îlot (proximité de l'eau) alors que le centre est déserté ou occupé par une soixantaine de nids de Mouettes rieuses.

Le 6 mai, les trois premiers poussins naissent sur l'îlot principal.

Le 12 mai, 25 nids ont disparu (14 nids demeurent occupés), 52 Avocettes sont présentes se déplaçant et alarmant sans cesse. Des individus déposent des végétaux sur des cuvettes vides. Sur l'îlot principal, seuls restent 7 nids et sur le deuxième îlot 7 autres (dont 3 nouveaux). Une enquête plus précise permet de découvrir des pas sur l'îlot principal, confirmant notre première impression. Les oeufs prêts à éclore ont été volés : trafic d'oeufs et de poussins vers l'Europe du Nord ? Le vol a été effectué par une personne connaissant bien les lieux : aucun nid de Mouette rieuse n'a été touché et seul l'îlot à forte concentration d'Avocettes a été visité. Durant les jours suivants, les Avocettes sont affolées au moindre bruit ou dérangement, quittent facilement les nids et se déplacent vers d'autres postes.

Cas du poste E intérieur

Ce poste possède deux îlots à graviers mis en place cette année pour favoriser la nidification de certains Limicoles, notamment les Petits Gravelots *Charadrius dubius*.

Le 17 avril, 14 couples sont formés et 3 nids (plus un en construction) sont dénombrés sur un îlot en graviers. 7 accouplements sont notés en une demie-heure. Le 24 avril, les Avocettes ont abandonné les lieux suite à une mauvaise gestion des niveaux d'eau. En effet, ce poste est alimenté en eau saumâtre par une vanne. Il est absolument indispensable que les niveaux soient suffisamment hauts pour que les îlots soient toujours entourés d'eau. Que les îlots se retrouvent sans eau et accessibles à pied sec et les Avocettes abandonnent le site. En 1990, 24 nids furent ainsi abandonnés au poste B (niveau d'eau incontrôlable sur ce poste). En mai 1991, un couple de Petits Gravelots abandonna le nid pour cette raison.

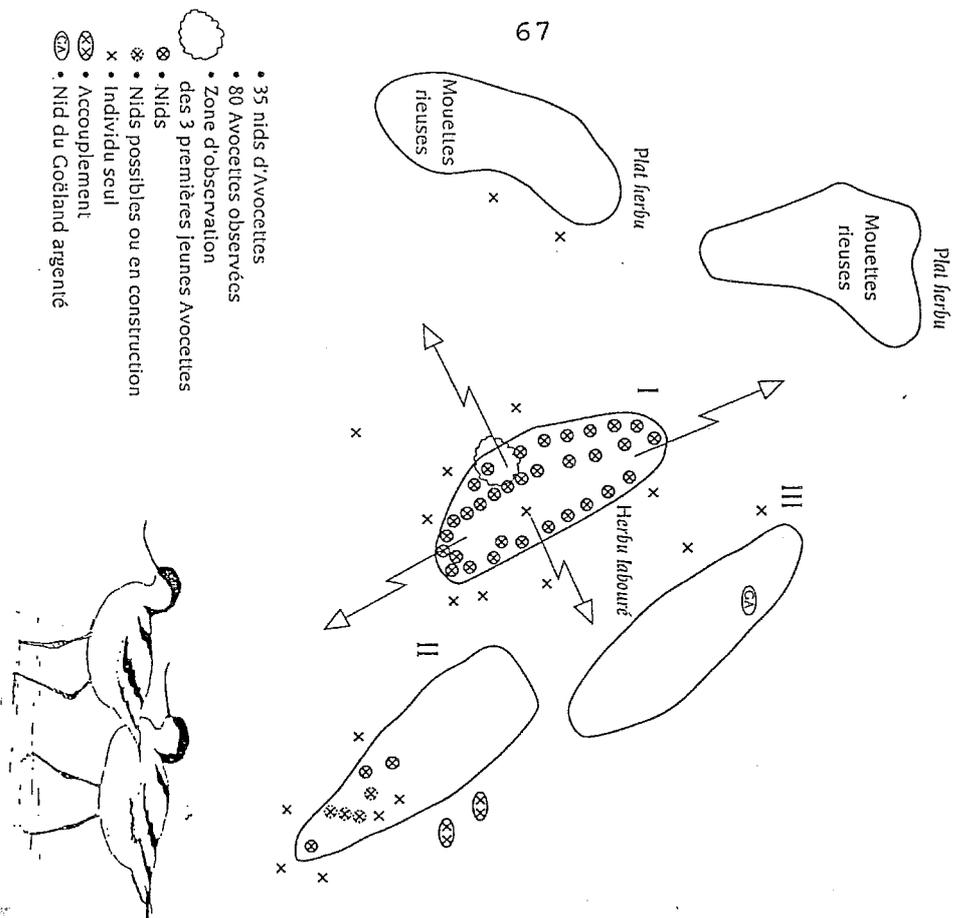
Deuxième couvée

Rapidement, une nouvelle couvée est entreprise par les couples du poste A. Le troisième îlot labouré et occupé par de nombreuses Mouettes rieuses est colonisé par un couple d'Avocettes dès le 13 mai. Le 17, nous y notons 13 nids plus 2 nouveaux sur l'îlot I et un sur l'îlot II (voir schémas). 37 nids sont dénombrés les 25 et 27 mai et un maximum de 39 nids (soit un total de 40 couples cette année) le 28 dont 21 sur l'îlot III. L'îlot I, ayant subi le pillage, est donc pratiquement déserté (7 nids).

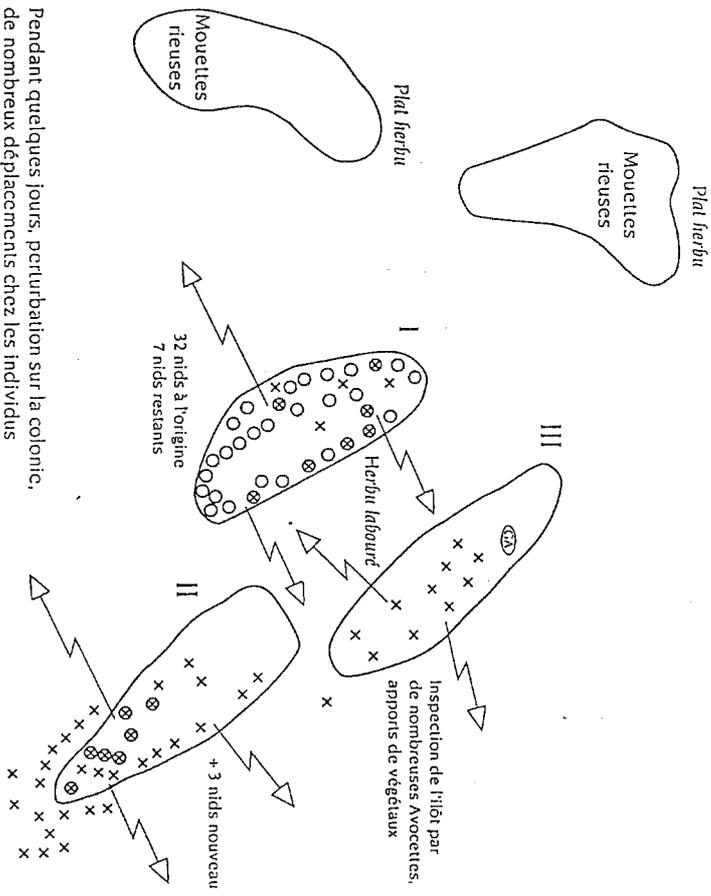
Hélas, cette deuxième couvée supporte alors la prédation d'un couple de Goélands argentés, tant au niveau des oeufs que des pulli. Un minimum de 22 pulli est né entre les 28 mai et 14 juin. La majorité est capturée par le Goéland argenté mâle. Les deux derniers nids (probablement une couvée de remplacement et une autre épargnée par le vol) sont pillés également par les Goélands argentés. Deux cas de prédation de pulli par une Mouette rieuse ont aussi été observés.

Evolution de la nidification des Avocettes durant le mois de mai 1991

Poste A – 6 mai 1991

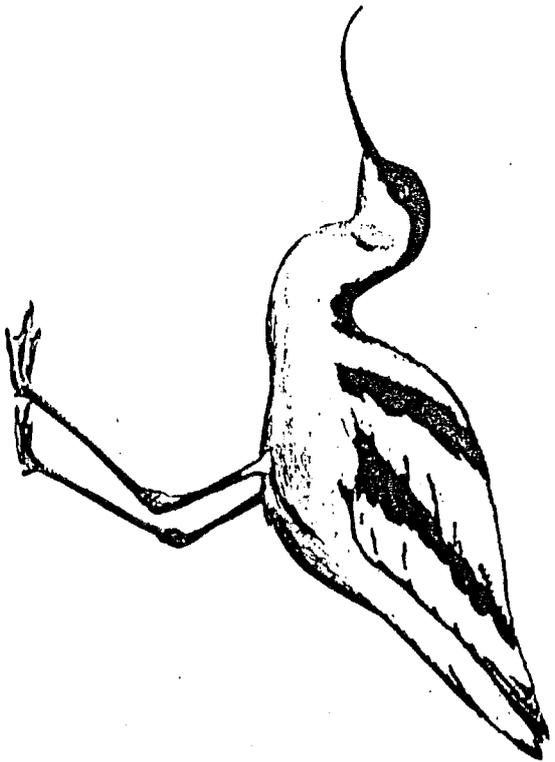
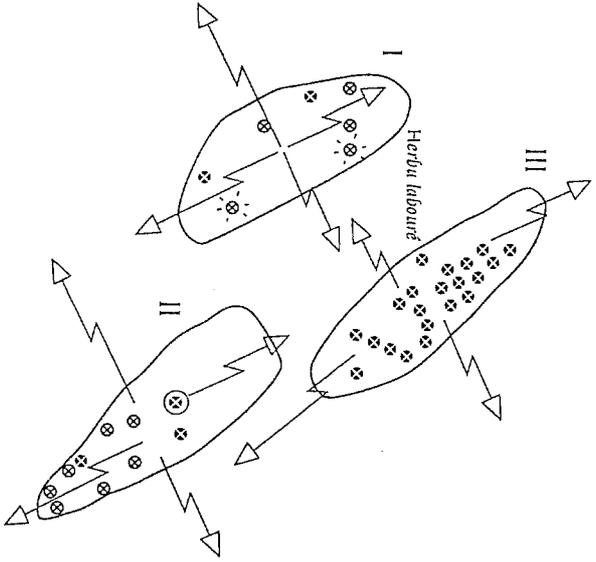
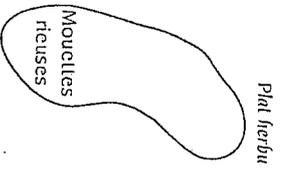
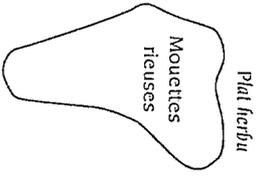
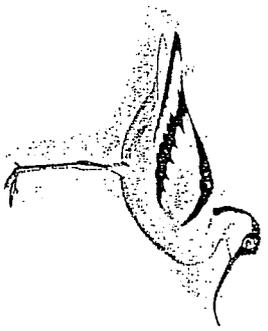


Poste A – 12 mai 1991



- Destruction de 60 % des nids sur 35 nids, il en reste 14.
- 52 Avocettes en déplacement constant et alarmées + 8 au vol.
- • Nids détruits
- ⊗ • Nids restants issus de la 1^{ère} ponte

Poste A - 28 mai 1991



- 65 avocettes présentes
- 2^{ème} pontic

Les facteurs défavorables

Taille et évolution des îlots : L'Avocette s'installe d'autant mieux sur certains secteurs quand elle peut avoir le choix d'occuper des îlots de petite taille assez allongés (3 à 15 m de long sur 3 à 4 m de large) afin d'avoir un contact visuel permanent avec l'eau à proximité du nid. Les grands îlots sont délaissés ou occupés uniquement en bordure de berges ne favorisant pas une forte densité d'oiseaux, source de sécurité et de réussite des couvées. Une couverture végétale abondante et des îlots aplatis, sans relief, sont aussi rejetés. Des zones de buissons et des touffes de hautes herbes, masquant la visibilité, sont des sources d'insécurité.

Niveaux d'eau : Il est indispensable que les îlots de nidification soient entourés d'eau (voir cas du poste E). Une baisse de salinité de l'eau est tout à fait défavorable à l'Avocette pour la recherche de sa nourriture. Tous les couples nicheurs sont installés sur des postes alimentés en eau saumâtre.

Mauvaises conditions atmosphériques : Elles touchent les individus sur les nids en les obligeant à abandonner la couvaison face à une pluie continue, voire à une grêle ; les jeunes Avocettes de quelques jours et fragiles mais la mortalité est surtout forte à deux ou trois semaines lorsqu'ils ne peuvent plus s'abriter sous les parents ; les individus en stationnement migratoire qui ne restent pas, notamment par de forts vents d'ouest, par temps de grêle ou même de neige comme en 1989. 1986, 1988 et 1989 furent particulièrement défavorables et expliquent en partie la baisse progressive de la colonie.

Prédation naturelle : Cela concerne principalement le Goéland argenté avec au moins un couple spécialisé nicheur dans la colonie de Mouettes rieuses et d'Avocettes. La prédation est surtout très forte sur les jeunes Mouettes rieuses (6 pulli capturés en 1 heure en 1990) mais elle est orientée sur tous les poussins, surtout lorsqu'ils naissent avant l'apparition des premiers poussins de Mouettes rieuses.

Présence de la colonie de Mouettes rieuses : La colonie de Mouettes rieuses s'est fortement développée sur le Parc avec des effectifs en constante hausse : 105 couples en 1984, 391 nids en 88, 245 en 89 et 785 en 90. La Mouette rieuse ne peut entrer en concurrence lors de l'installation de l'Avocette sur les lieux de nidification. L'Avocette s'installe généralement avant et sait parfaitement défendre son territoire contre les Mouettes rieuses. En 1991, comme nous l'avons vu, les Avocettes ont réalisé leurs deuxièmes couvées sur un îlot favorable occupé par des Mouettes rieuses, certes en faible densité. Il est évident que cette concurrence ne peut que s'accroître et devenir un handicap pour l'Avocette dans le contexte actuel d'une colonie de Mouettes rieuses en pleine explosion démographique et d'une colonie d'Avocettes en déclin.

Conditions humaines : Des explosions de mines sont effectuées lors des fortes marées hautes de septembre à avril par les Services de déminage. Le bruit très important provoque un affolement général de la colonie, le départ vers le nord d'oiseaux en halte migratoire et une perturbation, maintes fois constatée, des parades nuptiales et des accouplements. Il est possible que les vibrations au sol aient des effets néfastes sur l'oeuf et son embryon en avril. En 1990, des oiseaux ont couvé plus d'un mois et demi sans aucune éclosion. Des photographes et d'autres perturbations extérieures involontaires ont provoqué certaines années de graves conséquences sur la colonie. Ainsi en mai 1990, 14 couples abandonnent le site suite au dérangement par un photographe. L'Avocette ne supporte aucun dérangement lors de son installation sur les lieux de nidification, notamment au moment des parades nuptiales et de la construction des nids, périodes particulièrement sensibles. Le pillage des nids, phénomène nouveau semble-t-il, s'ajoute de manière grave aux multiples agressions sur cette colonie. Au vu des comptages, il n'est pas exclu que cet acte scandaleux ait eu lieu les années précédentes, notamment en 1989 et 90.

En résumé, la colonie d'Avocettes du Parc du Marquenterre souffre depuis cinq ans d'une absence quasi-totale de renouvellement des couples nicheurs, même si cette espèce a une durée de vie importante, faute de jeunes parvenant à l'envol.

Les remèdes

Entretien des îlots : Depuis 3 ans, plusieurs îlots sont labourés en février avant l'arrivée des Avocettes. Ils sont choisis sur les lieux les plus fréquentés par ces échassiers et dans la mesure du possible là où nous pouvons contrôler les niveaux d'eau. Il n'est pas nécessaire de labourer trop d'îlots sur différents secteurs afin de ne pas disperser la colonie et l'affaiblir. Des îlots à graviers, appréciés par les Avocettes, sont créés. Le façonnage au bulldozer d'autres îlots qui dans leur forme actuelle ne sont pas favorables aux Avocettes (îlots trop larges, trop grands...) est également réalisé.

Surveillance quotidienne des niveaux d'eau : Il est préférable en début de saison de nidification d'avoir un niveau d'eau un peu trop haut (bien entendu sans submersion des îlots !) plutôt qu'un niveau trop bas, étant donné qu'il est beaucoup plus facile d'évacuer un excédent d'eau plutôt que d'en faire rentrer (obligation de fortes marées). De plus, les Avocettes supportent mal une brusque montée des eaux. En résumé, elles apprécient un niveau constant. Seule la naissance des poussins nécessite une légère baisse des niveaux, sans toutefois provoquer un assèchement. Cela nécessite une surveillance quotidienne qui n'est pas encore tout à fait au point, même si en 1991 des efforts importants furent réalisés.

Apport régulier d'eau salée : Cela doit être effectué à chaque forte marée en été et en automne afin d'amener larves et invertébrés benthiques sur le site. Un niveau d'eau important doit être maintenu en hiver (limitation du gel). Au printemps, la rentrée d'eau doit être exceptionnelle et ne se faire que de manière progressive afin de maintenir un niveau constant.

Surveillance et suivi quotidiens de la colonie.

Un point très positif : En 1991, suite à des demandes répétées, les explosions de mines n'ont pas eu lieu en avril, ce qui, à notre avis, n'est pas étranger à une remontée de la colonie.

Limitation de la colonie de Mouettes rieuses : Elle peut se faire en rendant le milieu des Avocettes défavorable à cette espèce. Le labourage des îlots supprimant la végétation et la présence de graviers ne sont pas appréciés et colonisés par les premiers couples de Mouettes rieuses. Elles choisissent en priorité des îlots vastes avec une végétation plus abondante. Ces îlots doivent être conservés en l'état pour y fixer la colonie de Laridés. Une étude sur les comportements et les relations entre les deux espèces devrait être entreprise.

CONCLUSION

40 couples d'Avocettes ont tenté, sans succès, de se reproduire en 1991 au Parc Ornithologique du Marquenterre. Seule, la mise en place rigoureuse, chaque année, de mesures adéquates (notamment dans la gestion hydraulique) pourra permettre un retour progressif à une colonie d'Avocettes prospère et dynamique.

BIBLIOGRAPHIE

Sueur F. et Commeçy X. (1990) *Guide des oiseaux de la baie de Somme* - EDF, DRAE Picardie, GEPOP, 192 p.